



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
22 février 2024
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22
de la Convention, concernant la communication
n° 1059/2021*.****

Communication soumise par : A. H. (représenté par un conseil, Rebecca Ahlstrand)

Victime(s) présumée(s) : Le requérant

État partie : Suède

Date de la requête : 2 mars 2021 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond : Expulsion vers l'Afghanistan ; risque de torture

Réuni le 3 novembre 2023, le Comité, ayant été informé par les parties que la décision d'expulsion du requérant était prescrite et que le requérant avait accepté qu'on mette fin à l'examen de sa communication puisqu'il avait bénéficié d'un nouvel examen et donc d'une protection, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 1059/2021.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dix-huitième session (30 octobre-24 novembre 2023).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Todd Buchwald, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Maeda Naoko, Ilvija Pūce, Ana Racu,
Abderrazak Rouwane, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

